

COOPERATION INTERCOMMUNALE**SEDIF**

Adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Boulogne-Billancourt a sollicité son adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), par délibération du 12 novembre 2009.

La commune de Sèvres a formulé sa demande d'adhésion au SEDIF, par délibération du 17 décembre 2009.

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a formulé sa demande d'adhésion au SEDIF pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay, par délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2010.

Le comité du SEDIF a accepté ces trois demandes d'adhésion en sa séance du 4 février 2010.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

P.J. : délibérations du SEDIF

**COOPERATION INTERCOMMUNALE
SEDIF**

Adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5212-1 et suivants,

considérant que la commune de Boulogne-Billancourt a sollicité son adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), par délibération du 12 novembre 2009,

considérant que la commune de Sèvres a sollicité son adhésion au SEDIF, par délibération du 17 décembre 2009,

considérant que la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a sollicité son adhésion au SEDIF pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay, par délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2010,

vu les délibérations n°2010-01 et 2010-02 du comité du SEDIF en date du 9 avril 2009 acceptant l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au dit syndicat,

considérant que l'adhésion de nouvelles communes est subordonnée à l'accord exprès des assemblées délibérantes des communes membres du syndicat selon le principe de majorité qualifiée,

DELIBERE

par 42 voix pour et 1 voix contre

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20 AVRIL 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 AVRIL 2010